

sons particulières. Mon honorable ami a dirigé surtout ses critiques contre le bureau de Vancouver et il estime à \$50,000 les frais de ce bureau. Mon honorable ami se trompe; il a dû prendre le chiffre qui s'applique à la région entière. Voici l'état des frais du bureau principal à Vancouver, et vous ne trouverez guère de différence avec ceux de la division de l'Est. Prenez les traitements, par exemple. A Vancouver, ils s'élèvent à \$27,960, et si l'on déduit 10 p. 100, il reste environ \$25,000. La somme s'élève à \$23,419 et, dans la division de l'Est, les traitements sont de \$21,660. La différence n'est donc pas considérable. Dans l'Ouest, les dépenses casuelles, télégrammes, appels téléphoniques, transport de marchandises, voiturage, et ainsi de suite, s'élèvent à \$8,000, et dans l'Est, à \$2,500. Je le répète, monsieur le président, nous ne faisons pas ces déboursés pour le simple plaisir de les faire. Nous les faisons pour des raisons d'ordre géographique et à cause de la différence qui existe entre la pêche dans l'Est et celle dans l'Ouest. L'on ne peut pas critiquer beaucoup les dépenses du bureau principal de Vancouver. Nous avons là un surveillant en chef, un surveillant régional, un comptable de la classe 2, deux commis principaux, un percepteur du revenu des pêcheries, un commis de la classe 4, un commis de la classe 2, trois sténographes de la classe 2, un messenger, et une sténographe de la classe 2, employée temporairement pendant sept mois de l'année. Mon honorable ami verra par ce dernier détail que nous nous efforçons de réduire les dépenses autant que nous le pouvons, car quelqu'un du bureau principal se contente des services d'une sténographe pendant la saison active seulement, qui est de sept mois. C'est pourquoi je ne trouve pas la critique de mon honorable ami très juste. Cependant, il a fait certaines suggestions et je suis toujours heureux de recevoir ses conseils à cause de sa longue expérience. Mon ministre va mettre ces propositions à l'étude et s'il est possible de diminuer les dépenses, on le fera. On me dit toutefois qu'on a toujours fait pour le mieux à ce sujet. Si mon honorable ami a quelque plainte à porter contre un fonctionnaire en particulier, je la recevrai avec plaisir.

M. NEILL: Je n'en ai pas.

L'hon. M. DURANLEAU: L'on m'assure que les fonctionnaires dont j'ai donné la liste et dont les traitements s'élèvent à environ \$25,000 sont absolument nécessaires à la bonne administration des pêcheries de l'Ouest.

M. NEILL: Je m'attendais naturellement à quelque défense et j'étais curieux de connaître

[L'hon. M. Duranleau.]

les raisons que l'on allait invoquer, mais je ne prévoyais pas des excuses aussi boiteuses.

Quant à la dernière remarque du ministre, qui me demande si j'ai quelque sujet de plainte contre quelque employé, je dois répondre par la négative. Je ne connais pas les membres du personnel du bureau, excepté le chef, et je regretterais de voir quelqu'un perdre sa situation dans des temps difficiles comme ceux que nous traversons, bien que plusieurs personnes se soient trouvées dans ce cas à Ottawa, quand l'on a voulu réduire les dépenses. Si l'on fermait ce bureau, je proposerais d'essayer ces gens dans d'autres divisions du service, soit ici, soit ailleurs.

Au sujet de ma comparaison, le ministre dit que mon argumentation n'est pas solide. Il prétend que le poisson du Pacifique est différent du poisson de l'Atlantique. Je l'admettrais volontiers, mais il ne s'agit pas de poisson. Je parlais des dépenses du bureau.

Les frais occasionnés par un saumon ne sont pas plus élevés que dans le cas d'une morue. Quant aux conditions géographiques différentes et au fait que dans la Nouvelle-Ecosse il existe des routes où les fonctionnaires peuvent circuler, je ferai remarquer que les gens dont je parle font du travail d'écritures dans le bureau principal de Vancouver. Qu'il y ait des routes ou non, cela n'a aucune importance vu que leur travail se fait au bureau et l'absence de routes n'ajoute rien à leur tâche. Quand le gardien local est appelé à se déplacer, j'admets que cela peut causer une augmentation de ses frais, mais cela n'a aucun rapport au travail du bureau.

Le ministre dit également que nous avons un service de patrouille maritime dans la Colombie-Anglaise. Nous en avons un en effet; il nous coûte cher, et il est efficace. Mais il ne tombe pas sous ce crédit. Le ministre semble presque dire que c'est pourquoi le coût du bureau de Vancouver est plus élevé, mais il sait bien qu'il y a un autre crédit pour le service de patrouille. Cela n'a donc aucun rapport avec le sujet en discussion.

Le ministre dit également qu'il va nous faire voir où se trouve la différence du coût et il nous cite des chiffres qui, à une exception près, sont la répétition des miens. En prenant un air comme s'il réfutait mon argumentation et apportait beaucoup de force à la sienne, il dit que les gardiens de la Nouvelle-Ecosse coûtent \$56,000 et ceux de la Colombie-Anglaise \$28,000. C'est la preuve de la justesse de mon raisonnement. Si la Nouvelle-Ecosse peut administrer une dépense de \$50,000 pour les gardiens avec un pourcentage de frais généraux ne dépassant pas 14 p. 100, je ne vois pas pourquoi dans la Colombie-Anglaise, pour administrer une dépense de \$28,000 seulement, il nous faille une proportion de 43 p. 100 de